

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

4ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2020

Séance du 21 octobre 2020

**CD20201021_46
id. 5391**

Le 21 octobre 2020, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban) sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 16.*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL

Sont représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. DEPRINCE (pouvoir à M. GONZALEZ), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), Mme NEGRE (pouvoir à M. ROGER), M. VIGUIE (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. WEILL (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ)

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**CONVENTION DE PARTENARIAT INTERDÉPARTEMENTALE
PRÉFIGURANT LE COMITÉ D'ITINÉRAIRE
DE LA VÉLOROUTE V87**

Lors de la réunion consacrée au vote du budget primitif des 29 et 30 avril 2020, il a été présenté à l'Assemblée départementale le projet de partenariat entre les Départements de l'Allier, la Creuse, la Corrèze, le Lot et le Tarn-et-Garonne, portant sur la valorisation de l'itinéraire de la véloroute V87, inscrit au schéma national des véloroutes et voies vertes.

Pour rappel, cet itinéraire traverse le département de Tarn-et-Garonne de Vazerac à Montech sur 51 kilomètres de voies, dont 15 kilomètres sont aménagés. Aujourd'hui, les cinq Départements ne disposent pas de stratégie commune de développement du cyclotourisme sur cet itinéraire, alors que cette filière, en plein essor en France et en Europe, constitue une réelle opportunité au développement des territoires ruraux.

Une réunion à Tulle le 24 octobre 2019 en présence des Élus et techniciens des cinq Départements, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du groupement d'intérêt public Massif Central, a acté la mise en place d'une préfiguration d'un comité d'itinéraire de la véloroute V87.

Cette préfiguration a pour finalité de définir une identité commune partagée, permettant de vérifier l'hypothèse d'une possible valorisation et singularisation de l'itinéraire.

Afin de construire cette préfiguration, une convention cadre de partenariat entre les cinq Départements et la région Nouvelle-Aquitaine (en tant que cofinanceur de l'étude) est proposée.

Cette convention a pour objet de :

- marquer l'engagement des partenaires à contribuer au développement de la véloroute V87 ,
- préciser le cadre d'intervention des partenaires,
- définir les modalités d'une étude portant sur le positionnement marketing et touristique de la véloroute V87, la définition d'une identité visuelle et en option la version chiffrée du programme d'actions lié à sa valorisation,
- définir les modalités financières de prise en charge de l'étude,
- fixer les modalités de gouvernance de la préfiguration et les modalités de décision dans le cadre de l'exécution de la convention constitutive du groupement de commandes.

Au chapitre de la gouvernance, chaque partenaire s'engage à participer et assurer sa représentation dans les différentes instances prévues (comités de pilotage et comités techniques), étant précisé que le Département de la Creuse assurera le rôle de chef de file coordonnateur de la préfiguration, et du groupement de commandes lié à l'achat de la prestation d'étude. Pour assurer la représentation du Département au comité de pilotage, il convient de désigner un(e) élu(e) référent(e).

Monsieur le Président propose de désigner à cet effet, Madame Debiais.

La convention présentée en annexe, précède la constitution du groupement de commandes interdépartemental, lequel fait l'objet d'une autre délibération présentée à la session du jour.

Cette convention entrera en vigueur à sa signature et ce, jusqu'à la remise des résultats de l'étude.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire, tourisme et patrimoine,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, telle que ci-annexée, la convention de partenariat à conclure entre les Départements de l'Allier, de la Creuse, de la Corrèze, du Lot et du Tarn et Garonne, ainsi que la Région Nouvelle-Aquitaine pour la préfiguration du comité d'itinéraire de la véloroute V87 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département ladite convention ;

- Précise que Madame Francine Debiais représentera le Département de Tarn-et-Garonne pour siéger au comité de pilotage de la véloroute V87.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC